

Limoges, le 11 mars 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE 04/2022

Assurance Retraite Appel à projets 2022 pour la rénovation des Résidences Autonomie

L'Assurance retraite et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) lancent un appel à projets national, pour soutenir l'investissement en faveur des résidences autonomie. Pour le Centre Ouest les porteurs de projets doivent s'adresser à la Carsat Centre Ouest. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 mai 2022.

Depuis 2014, l'Assurance retraite et la CNSA investissent pour la réhabilitation, la modernisation ou la mise aux normes des logements en résidences autonomie, construits avant les années 1990. En 2022 elles mobiliseront 32,5 millions d'euros sur l'ensemble du territoire, grâce aux crédits du Ségur de la Santé et du plan France Relance.

Objectifs : améliorer le cadre de vie des personnes âgées, favoriser le maintien de leur autonomie et l'ouverture sur l'extérieur.

Les projets déposés doivent s'inscrire dans le cadre d'une, ou de l'ensemble des dimensions suivantes :

- la réhabilitation du bâti (modernisation, adaptation),
- l'aménagement des espaces – intérieurs ou extérieurs – l'équipement des résidences, y compris les équipements numériques
- la création d'un tiers-lieu, en lien avec un ou plusieurs acteurs du territoire, avec les résidents, leurs proches, les professionnels, ainsi que les habitants et acteurs du quartier = **Nouveauté 2022**
- l'appui pour des prestations intellectuelles visant à améliorer, accélérer ou rendre possible un projet de réhabilitation = **Nouveauté 2022**

Focus sur les nouveautés 2022 :

Pour la catégorie création de tiers-lieu dans les résidences, les porteurs de projets devront imaginer un espace convivial, citoyen, intergénérationnel basé sur la rencontre et le « faire-ensemble », inscrit dans une démarche de développement social local.

Le financement peut couvrir les dépenses relatives aux prestations intellectuelles nécessaires aux travaux : définition de la stratégie immobilière et patrimoniale, programmation du projet, assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'accessibilité, pilotage et coordination du chantier, assistance à maîtrise d'usage, etc.

Comment déposer une demande ?

Pour le Centre Ouest (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze, Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne) les porteurs de projets doivent déposer leur dossier auprès de la Carsat Centre Ouest :

Les conditions d'éligibilité et les modalités d'attribution des financements sont précisées dans un cahier des charges disponible sur www.carsat-centreouest.fr rubrique **Partenaire > Action sociale : soutenir financièrement les projets**

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 mai 2022.

